



Voiture abîmée par chute des marrons dans copropriété

Par **gazelle197912**, le **03/05/2021** à **10:42**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement dans une résidence dont l'attribution des places de parking change tous les ans. En effet, c'est le syndic qui attribue les nouvelles places chaque année (indiqué dans le rcp) car les places ne sont pas toutes de tailles égales. Or en 4 ans, cela fait 2 fois que nous avons la place sous le seul marronnier de la résidence. La 1ère fois, la chute des marrons avait abîmée notre voiture et nous avons fait les réparations à nos frais. Cette fois-ci, or de questions que je paye pour les réparations. Le syndic ne veut rien savoir et me dit de faire marcher mon assurance automobile. Sachant que c'est le syndic qui attribue les places et que nous sommes tributaire de leur affectation, comment faire? Le marronnier est dans la copropriété. Est-ce à l'assurance de la copro de payer?

Merci de votre aide

Par **goofyto8**, le **03/05/2021** à **13:08**

bonjour,

[quote]

Est-ce à l'assurance de la copro de payer ?

[/quote]

oui.

[quote]

Le syndic ne veut rien savoir et me dit de faire marcher mon assurance automobile

[/quote]

Votre propre assurance automobile ne prendra, généralement, pas en charge ces réparations de carrosserie